



Accident voiture / piéton

Par **chrissy73**, le **18/03/2018** à **11:10**

Bonjour,

Alors que je circulais au volant de mon véhicule dans une agglomération, dans une rue en ligne droite, un piéton est sorti en courant d'une petite impasse et a percuté le côté passager de ma voiture.

Bien qu'il m'ait assuré qu'il n'avait rien et que je pouvais partir, j'ai prévenu les pompiers qui sont venus ainsi que la police. Les pompiers ont emmené le piéton à l'hôpital. Un policier m'a dit que j'allais être contactée par la brigade accident du commissariat et que c'est seulement ensuite que je pourrais remplir un constat.

Je n'ai trouvé d'exemple nulle part d'un cas comme le mien puisque je n'ai pas percuté le piéton mais que c'est lui qui a percuté ma voiture en arrivant perpendiculairement. Sur ma voiture, les chocs ne sont d'ailleurs situés que du côté passager (rétroviseur cassé, enfoncement du montant de la portière passager). Au niveau de l'assurance, est-ce que je risque d'être considérée comme responsable alors que je n'ai pas percuté le piéton ? Merci de m'éclairer